



# Fiche de données de sécurité VOLT 35


**AEROCHEM**

## 1. Identification

<b>Nom du produit</b>	VOLT 35
<b>Code du produit</b>	HMVOLT3520LT
<b>Autres moyens d'identification</b>	VOLT 35, huile isolante diélectrique.
<b>Usage recommandé et restriction d'utilisation</b>	Huiles isolantes électriques.
<b>Fabricant</b>	<p>AEROCHEM Inc. 5977, autoroute Transcanadienne Pointe-Claire, QC H9R 1C1 Canada</p> <p>Informations générales : 1-888-592-5837</p> <p><a href="http://www.aerochem.ca">www.aerochem.ca</a> <a href="mailto:info@aerochem.ca">info@aerochem.ca</a></p>
<b>Numéro de téléphone en cas d'urgence</b>	Centre antipoison du Québec : 1-800-463-5060 (sans frais au QC) INFOTRAC® : 1-800-535-5053 Appels internationaux à frais virés : 1-352-323-3500 24 heures/jour, 7 jours/semaine (pour le transport)

## 2. Identification des dangers

<b>Résumé</b>	<p>Éviter le contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Ne pas inhaler les vapeurs, brouillards, aérosols. Ne pas ingérer. Si ingéré, consulter un médecin immédiatement et lui montrer la fiche de données de sécurité (FDS). Porter un appareil de protection des yeux, des gants et autres vêtements de protection qui sont adaptés à la tâche à exécuter et aux risques encourus.</p>
---------------	---

### SIMDUT 2015/OSHA HCS 2012/SGH



Toxicité aiguë par inhalation (Catégorie 4)  
Irritation oculaire (Catégorie 2B)  
Toxicité spécifique pour certains organes cibles, exposition répétée (Catégorie 1)  
Danger par aspiration (Catégorie 1)

### DANGER

H372 : Risque avéré d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée

H304 : Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires

H332 : Nocif par inhalation

H320 : Provoque une irritation des yeux

H316 : Provoque une légère irritation cutanée

P101 : En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette.

P102 : Tenir hors de portée des enfants.

P202 : Ne pas manipuler avant d'avoir lu et compris toutes les précautions de sécurité.

P260 : Ne pas respirer les vapeurs, les brouillards et les aérosols.

P264 : Se laver la peau soigneusement après manipulation.

P270 : Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit.

P271 : Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé.

P280 : Porter des gants, des vêtements de protection et un équipement de protection des yeux.

P301+P310+P331 : EN CAS D'INGESTION : appeler immédiatement un médecin ou un CENTRE ANTIPOISON. NE PAS faire vomir.

P363 : Laver les vêtements contaminés avant réutilisation.

P332+P313 : En cas d'irritation cutanée: consulter un médecin.

P304+P340 : EN CAS D'INHALATION: transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au repos dans une position où elle peut confortablement respirer.

P305+P351+P338 : EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.

P337+P313 : Si l'irritation oculaire persiste: consulter un médecin.

P403+P233 : Stocker dans un endroit bien ventilé. Maintenir le récipient fermé de manière étanche.

P501 : Éliminer le contenu et le conteneur dans une installation d'élimination des déchets agréée.

#### Autres dangers qui ne donnent pas lieu à une classification

Irritation cutanée (Catégorie 3).

### 3. Composition/information sur les composants

Nom chimique	CAS	Teneur en % en masse
Huiles lubrifiantes (pétrole), C15-C30, neutre à base d'huile hydrotraitée	72623-86-0	40 - 70 %
Distillats naphthéniques légers (pétrole), hydrotraités	64742-53-6	40 - 70 %

**Note:** Le produit est composé à 99.9% d'un mélange de ces ingrédients hautement raffinés, ne contenant aucun hydrocarbure aromatique polycyclique (HAP).

### 4. Premiers soins

<b>Inhalation</b>	Déplacer la victime à l'air frais. En cas d'arrêt respiratoire, donner la respiration artificielle. Si un problème se développe ou persiste, consulter un médecin.
<b>Voie cutanée</b>	Laver la peau à l'eau tiède et au savon doux. Retirer les vêtements contaminés et les laver avant de les réutiliser. Si un problème se développe ou persiste, consulter un médecin.
<b>Voie oculaire</b>	Rincer à grande eau pendant au moins 15 minutes. Retirer les lentilles de contact si elles peuvent être facilement enlevées. Soulever les paupières pour rincer correctement. Si un problème se développe ou persiste, consulter un médecin.
<b>Ingestion</b>	NE PAS FAIRE VOMIR! Si la victime est consciente rincer abondamment la bouche avec de l'eau. Ne rien donner par la bouche à une victime inconsciente ou convulsive. S'il y a vomissement spontané, garder la tête sous le niveau des hanches pour réduire les risques d'aspiration dans les poumons. Consulter un médecin ou un Centre Anti-Poison immédiatement.
<b>Autre</b>	Aucune information disponible.
<b>Symptômes</b>	Peut causer des rougeurs et une légère irritation de la peau et aux yeux.
<b>Note au médecin</b>	Risque d'absorption par aspiration dans les poumons (ingestion/vomissement). Peut pénétrer dans les poumons et entraîner des lésions. Si on pratique un lavage gastrique, il est recommandé de le faire sous intubation endotrachéale et/ou tube obturateur oesophagien. Lorsqu'on envisage de vider l'estomac, il faut bien peser le danger d'aspiration pulmonaire par rapport à la toxicité. Le traitement doit viser à surveiller les symptômes et l'état clinique du patient.

### 5. Mesures à prendre en cas d'incendie

<b>Agents extincteurs appropriés</b>	poudres chimiques sèches, dioxyde de carbone (CO <sub>2</sub> ), mousse chimique. Ne pas utiliser de jet d'eau à grand débit.
<b>Dangers spécifiques du produit</b>	Ininflammable. Peut être combustible à haute température.
<b>Équipements de protection spéciaux</b>	Les pompiers devraient porter un appareil respiratoire autonome à pression positive (masque facial complet). Les vêtements de combat pour incendies peuvent ne pas être efficaces contre les produits

chimiques.

**Précautions spéciales pour les pompiers**

Refroidir les contenants exposés au feu avec de l'eau pulvérisée. Empêcher les eaux de ruissellement issues de la lutte contre l'incendie ou le produit dilué de pénétrer dans les cours d'eau ou les égouts.

## 6. Mesures à prendre en cas de déversement accidentel

<b>Précautions individuelles, équipements de protection et mesures d'urgence</b>	Ne pas toucher au produit répandu. Assurez-vous de porter les équipements de protection individuels mentionnés dans cette fiche.
<b>Précautions relatives à l'environnement</b>	Empêcher l'entrée dans les égouts, les endroits fermés et le rejet dans l'environnement. Pour un déversement important, consulter le Ministère de l'environnement ou les autorités compétentes.
<b>Méthodes et matériaux pour l'isolation et le nettoyage</b>	Bien aérer l'endroit. Retirer les sources d'ignition. Absorber avec une matière inerte (terre, sable, vermiculite) et mettre dans un contenant de récupération approprié. Éliminer par l'intermédiaire d'une entreprise spécialisée autorisée.

## 7. Manutention et stockage

<b>Précautions à prendre pour assurer la manutention dans des conditions de sécurité</b>	Utiliser dans un endroit bien aéré. Éviter le contact avec les yeux. Éviter le contact prolongé avec la peau. Éviter l'inhalation prolongée ou répétée de vapeurs ou des brouillards. Assurez-vous de porter les équipements de protection individuels mentionnés dans cette fiche. Éviter la contamination avec un autre produit chimique. Garder les contenants bien fermés entre les usages. Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation. Après usage, se laver les mains avec de l'eau et du savon. Laver les vêtements contaminés avant de les réutiliser.
<b>Stockage dans des conditions de sécurité en tenant compte de toutes incompatibilités éventuelles</b>	Conserver dans un contenant bien fermé et proprement étiqueté. Les contenants ayant été ouverts doivent être refermés avec soin et maintenus en position verticale afin d'éviter les fuites. Entreposer à l'écart de toute substance incompatible (voir section 10). Conserver à l'abri de la lumière directe du soleil et de la chaleur.
<b>Température de stockage</b>	5 à 45°C (41 à 113°F)

## 8. Contrôles de l'exposition/protection individuelle

<b>Danger immédiat pour la vie ou la santé</b>	Aucune valeur de DIVS n'est reportée.			
Mélange	VEMP (8h)	Brouillard	5 mg/m <sup>3</sup>	ACGIH , RSST
Distillats naphthéniques légers (pétrole), hydrotraités	VEMP (8h)	Brouillard	5 mg/m <sup>3</sup>	ACGIH , OSHA, RSST
Huiles lubrifiantes (pétrole), C15-C30, neutre à base d'huile hydrotraitée	VECD	Brouillard	10 mg/m <sup>3</sup>	NIOSH
	VEMP (8h)	Brouillard	5 mg/m <sup>3</sup>	ACGIH , NIOSH, OSHA
<b>Contrôles d'ingénierie appropriés</b>	Prévoir une ventilation mécanique (locale ou générale) suffisante afin de garder les concentrations de vapeurs, de brouillards, aérosols ou de poussières sous leurs limites d'exposition respectives.			

## Mesures de protection individuelle

<b>Yeux</b>	Porter des lunettes de sécurité. S'il y a risque de contact avec les yeux, porter des lunettes anti-éclaboussures.
<b>Mains</b>	S'il y a risque de contact avec la peau porter des gants de Nitrile. Les gants jetables de nitrile peuvent aussi être utilisés. Cependant, jetez-les après usage unique. Avant utilisation, l'utilisateur devra s'assurer de leur étanchéité. Jeter les gants déchirés, perforés ou montrant des signes d'usure. Les gants doivent seulement être portés sur des mains propres. Laver les gants avec de l'eau avant de les enlever. Se laver ensuite les mains et les sécher.
<b>Peau</b>	L'équipement de protection individuelle pour le corps doit être adapté à la tâche exécutée et aux risques encourus. Porter des vêtements de travail normaux couvrant les bras et les jambes conformément aux directives de votre employeur. Lors d'un déversement, porter au besoin, une combinaison en polyéthylène synthétique de type Tychem (DuPont) ou une combinaison équivalente destinée à se protéger contre les produits chimiques liquides.
<b>Voies respiratoires</b>	Un respirateur n'est pas requis dans les conditions normales d'utilisation. Si les conditions dans les lieux de travail exigent le port d'un respirateur, il est nécessaire de suivre un programme de protection respiratoire. De plus, les appareils de protection respiratoire (APR) doivent être choisis, ajustés, entretenus et inspectés conformément à la réglementation et aux normes 29 CFR 1910.134 (OSHA), ANSI Z88.2 ou CSA Z 94.11 (Canada) et approuvés par NIOSH/MSHA. En cas de ventilation insuffisante ou dans un endroit restreint ou fermé et pour un facteur de protection (FPC) maximum de 10 fois la limite d'exposition, portez un demi-masque avec cartouches pour vapeurs organiques et munies de filtres à particules de type P100. Pour un FPC maximum de 100 fois la limite d'exposition, portez un masque complet avec cartouches pour vapeurs organiques et munies de filtres à particules de type P100.
<b>Pieds</b>	Porter des bottes de caoutchouc lors d'un déversement.



Lunettes de sécurité



Gants de nitrile

## 9. Propriétés physiques et chimiques

<b>État physique</b>	Liquide	<b>Inflammabilité</b>	Ininflammable.
<b>Couleur</b>	Jaune pâle	<b>Limite d'inflammabilité</b>	N.Dis.
<b>Odeur</b>	Caractéristique	<b>Point d'éclair</b>	>145°C (293°F) ASTM D-92
<b>Seuil olfactif</b>	N.Dis.	<b>Température d'auto-inflammation</b>	>350°C (662°F)
<b>pH</b>	S.O.	<b>Sensibilité aux charges électrostatiques</b>	N.Dis.
<b>Point de fusion</b>	N.Dis.	<b>Sensibilité aux chocs et/ou à la friction</b>	N.Dis.
<b>Point de congélation</b>	N.Dis.	<b>Densité de vapeur</b>	>1 (Air = 1)
<b>Point d'ébullition</b>	>271°C (519.8°F)	<b>Densité relative</b>	0.874 kg/L @ 15°C (59°F) (Eau = 1)
<b>Solubilité</b>	Insoluble dans l'eau.	<b>Coefficient de partage n-octanol/eau</b>	>3.5
<b>Taux d'évaporation</b>	N.Dis.	<b>Température de décomposition</b>	N.Dis.
<b>Tension de vapeur</b>	N.Dis.	<b>Viscosité</b>	8 cSt @ 40°C (104°F)

% de volatilité	N.Dis.	Masse moléculaire	S.O.
N.Dis.: Non disponible S.O.: Sans Objet N.Det.: Non déterminé N.Ét.: Non établi			

## 10. Stabilité et réactivité

Réactivité	Aucune réaction dangereuse connue.
Stabilité chimique	Stable dans les conditions recommandées d'entreposage.
Risque de réactions dangereuses (incluant les polymérisations)	Une polymérisation dangereuse ne se produira pas.
Conditions à éviter	Éviter le contact avec les substances incompatibles. Éviter les températures élevées et la chaleur intense.
Matériaux incompatibles	Les agents oxydants forts (comme le chlore, le fluor, l'acide nitrique, l'acide perchlorique, les peroxydes, les nitrates, les chlorates, les chromates, les permanganates et les perchlorates).
Produits de décomposition dangereux	Aucun produit de décomposition dans les conditions normales de stockage et d'utilisation.

## 11. Données toxicologiques

Mesures numériques de la toxicité	Distillats naphéniques légers (pétrole), hydrotraités	Ingestion >5000 mg/kg Rat DL50 Inhalation 2.18 mg/l/4h Rat CL50 Peau >5000 mg/kg Lapin DL50
	Huiles lubrifiantes (pétrole), C15-C30, neutre à base d'huile hydrotraitée	Ingestion >5000 mg/kg Rat DL50 Inhalation 2.18 mg/l/4h Rat CL50 Peau >5000 mg/kg Lapin DL50
Voies d'exposition probables	Peau, yeux, inhalation, ingestion.	
Effets retardés, immédiats et chroniques	<b>Voie oculaire</b>	Peut causer des rougeurs et une irritation aux yeux. Irritation/corrosion des yeux, Lapin (OCDE 405) : L'huile lubrifiante (pétrole) hydrotraitées (CAS no 72623-86-0) est décrite comme étant légèrement irritante (IUCLID). Le Distillats naphéniques légers de pétrole hydrotraités (CAS no 64742-53-6) est décrit comme étant légèrement irritant (IUCLID).
	<b>Voie cutanée</b>	Peut causer des rougeurs et une légère irritation de la peau. Le contact prolongé et répété peut causer un assèchement de la peau, une irritation et une dermatite. Irritation/corrosion de la peau, Lapin (OCDE 404) : L'huile lubrifiante (pétrole) hydrotraitées (CAS no 72623-86-0) est décrite comme étant légèrement irritante (IUCLID). Le Distillats naphéniques légers de pétrole hydrotraités (CAS no 64742-53-6) est décrit comme étant légèrement irritant (IUCLID).
	<b>Voie respiratoire</b>	Aucun effet négatif attendu dans des conditions normales d'utilisation. L'inhalation excessive est nocive. L'exposition aux brouillards peuvent irriter le nez, la gorge et les poumons. L'exposition à des concentrations élevées peut causer des dommages aux poumons.
	<b>Voie orale</b>	Faible degré de toxicité aiguë. Nocif ou mortel en cas d'aspiration dans les poumons (ingestion/vomissement). En raison de la faible viscosité du liquide, le danger d'aspiration peut se produire et entraîner des lésions. Peut entraîner une pneumonie chimique et/ou un oedème pulmonaire.
	<b>Sensibilisation respiratoire ou cutanée</b> <b>Classification CIRC / NTP</b>	Ce produit n'est pas un sensibilisant cutané ou respiratoire. Sensibilisation de la peau, Cochon d'inde (OECD 406) : les tests effectués avec chaque ingrédient de ce mélange ont donné des résultats négatifs. Aucun ingrédient n'est répertorié.

	<p><b>Cancérogénicité</b> Les ingrédients contenus dans ce produit ayant une concentration plus grandes ou égales à 0.1% ne sont pas classés comme cancérogènes par le CIRC, l'ACGIH, le NTP ou l'OSHA. L'information suivante a été rapportée pour les distillats aliphatiques de pétrole en ce qui concerne la cancérogénicité (CIRC, 1987) : les huiles non traitées et légèrement traitées sont cancérogène pour l'homme (Groupe 1), mais les huiles hautement raffinées ne sont pas classées cancérogènes pour l'homme.</p> <p><b>Mutagène</b> Les études avec les rats ne sont pas concluantes (essai de mutagénicité in vivo de cellule somatique).</p> <p><b>Toxicité sur la reproduction</b> Les ingrédients contenus dans ce produit ayant une concentration plus grande ou égale à 0.1% ne sont pas connus pour causer des effets sur la reproduction.</p> <p><b>Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique</b> Aucun organe cible n'a été répertorié.</p> <p><b>Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée</b> Les poumons, la peau.</p>
<b>Effets d'interaction</b>	Aucune information disponible.
<b>Autres informations</b>	L'estimation de la toxicité aiguë (ETA) par inhalation (brouillards/poussières) de ce mélange a été calculée comme étant supérieure à 1 mg/L/4h, mais inférieure à 5 mg/L/4h. Cette valeur est classifiée par le SGH : Toxicité aiguë par inhalation (Catégorie 4).

## 12. Données écologiques

<b>Toxicité écologique</b>	<p>Invertébré aquatique - Daphnia magna CE50 &gt;1000 mg/L; 48h (CAS no 64742-53-6)</p> <p>Poisson (toxicité chronique) - Truite arc-en-ciel - Oncorhynchus mykiss CL50 &gt;5000 mg/L; 96h (CAS no 64742-53-6)</p>
<b>Persistance</b>	Persistant dans l'environnement.
<b>Dégradabilité</b>	Le produit est un mélange d'hydrocarbure lourd dont les ingrédients ne sont pas facilement biodégradables (OECD 301B, IUCLID). Log K <sub>ow</sub> >3.5
<b>Potentiel de bioaccumulation</b>	Le produit est un mélange d'hydrocarbure lourd dont certains ingrédients peuvent être bioaccumulatif.
<b>Mobilité dans le sol</b>	Insoluble dans l'eau. Ce mélange est susceptible d'avoir des valeurs K <sub>oc</sub> élevées (>5000), indiquant un degré élevé d'absorption à la matière organique dans les sols. Alors, les composants présenteront une faible mobilité et certains seront essentiellement immobiles dans le sol. Ce produit pollue l'eau et contamine le sol.
<b>Autres effets nocifs</b>	Le produit n'appauvrit pas la couche d'ozone.

## 13. Données sur l'élimination

<p><b>Contenant</b></p> 	<p>Important! Éviter la génération de déchets. Utiliser en entier. NE PAS jeter les résidus dans les égouts ou dans les cours d'eau. Les huiles non utilisées ou usées peuvent être retraitées (recyclées) partout où il y a un programme de récupération. Éliminer par l'intermédiaire d'une entreprise spécialisée autorisée. Se conformer à la réglementation municipale, provinciale et fédérale. Si nécessaire, consulter le Ministère de l'environnement ou les autorités compétentes.</p>
--	--

## 14. Informations relatives au transport

<b>Numéro ONU</b>	UN
<b>Désignation officielle de transport de l'ONU</b>	Non réglementé par le TMD (Canada) et le 49 CFR DOT (USA).
<b>Dangers environnementaux</b>	Ce matériau n'est pas répertorié comme un polluant marin.
<b>Précautions spéciales pour l'utilisateur</b>	Aucune information disponible pour ce produit.
<b>TMD - Transport des marchandises dangereuses (Canada)</b>	
<b>Classe(s) relative(s) au transport</b>	Non réglementé
<b>Groupe d'emballage</b>	Non réglementé
<b>Guide des mesures d'urgence 2016</b>	
<b>IMO/IMDG - Transport Maritime International</b>	
<b>Classification</b>	Non réglementé
<b>IATA - Association Aérienne internationale de Transport</b>	
<b>Classification</b>	Non réglementé
La présente classification relative au transport est fournie à titre de service à la clientèle. Comme expéditeur, VOUS êtes tenu de respecter toutes les lois et tous les règlements applicables au transport, y compris les exigences relatives à la classification et à l'emballage appropriés. De plus, si une exemption domestique existe, il est de la responsabilité de l'expéditeur de définir l'application de celle-ci.	

## 15. Informations sur la réglementation

<b>Autres réglementations</b>	<p>ÉTATS-UNIS D'AMÉRIQUE :</p> <ul style="list-style-type: none"><li>- Toxic Substance Control Act (TSCA) : Tous les ingrédients sont répertoriés dans l'inventaire TSCA.</li><li>- EPCRA Section 302/304 Extremely Hazardous Substances: Aucune substance n'est répertoriée.</li><li>- EPCRA Section 313 Toxic Chemicals : Aucune substance n'est répertoriée.</li><li>- CERCLA Hazardous Substances : Aucune substance n'est répertoriée.</li><li>- Clean Water Act (CWA) Priority Pollutants : Aucune substance n'est répertoriée.</li><li>- Californie Proposition 65 : Aucune substance n'est répertoriée.</li></ul> <p>CANADA :</p> <ul style="list-style-type: none"><li>- Substances toxiques au sens de la LCPE 1999 (annexe 1, Loi canadienne sur la protection de l'environnement) : Aucune substance n'est répertoriée.</li><li>- Canada LIS et LES : Tous les ingrédients sont répertoriés dans l'inventaire de la Liste intérieure des substances (LIS).</li><li>- Substances toxiques au sens de la LCPE 1999 (annexe 1, Loi canadienne sur la protection de l'environnement) : Aucune substance n'est répertoriée.</li><li>- Inventaire national des rejets de polluants du Canada (INRP) : Aucune substance n'est répertoriée.</li></ul>
-------------------------------	---

SIMDUT 1988

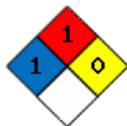


Non réglementé par le SIMDUT

HMIS



NFPA



TM/MD

## 16. Autres informations

<b>Date (AAAA-MM-JJ)</b>	AEROCHEM INC. 2015-06-30
<b>Version</b>	01
<b>Autres informations</b>	<p>RÉFÉRENCES :</p> <ul style="list-style-type: none"><li>- Haz-Map, Information on Hazardous Chemicals and Occupational Diseases, <a href="http://hazmap.nlm.nih.gov/index.php">http://hazmap.nlm.nih.gov/index.php</a></li><li>- Service du répertoire toxicologique de la Commission des normes, de l'équité, de la santé et de la sécurité du travail (CNESST), <a href="http://www.reptox.csst.qc.ca">http://www.reptox.csst.qc.ca</a></li><li>- High Production Volume (HPV) Chemical Challenge Program, U.S. EPA, <a href="http://www.epa.gov/hpv/">http://www.epa.gov/hpv/</a></li><li>- NIOSH Pocket Guide to Chemical Hazards, Centers for Disease Control and Prevention, NIOSH Publications, 2007, <a href="http://www.cdc.gov/niosh/npg/npg.html">http://www.cdc.gov/niosh/npg/npg.html</a></li><li>- Bases de données, Institut National de Recherche et de Sécurité, <a href="http://www.inrs.fr/accueil/produits/bdd.html">http://www.inrs.fr/accueil/produits/bdd.html</a></li></ul> <p>ACGIH: American Conference of Governmental Industrial Hygienists AIHA: American Industrial Hygiene Association HMIS: Hazardous Materials Identification System NFPA: National Fire Protection Association OSHA: Occupational Safety and Health Administration (USA) NIOSH: National Institute for Occupational Safety and Health NTP: National Toxicology Program RSST: Règlement sur la santé et la sécurité du travail (Québec) CIRC: Centre international de recherche sur le cancer DIVS: Danger immédiat pour la vie ou la santé SGH: Système général harmonisé SIMDUT: Système d'information sur les matières dangereuses utilisées au travail VECD: Valeur d'exposition de courte durée (15 min) VEMP: Valeur d'exposition moyenne pondérée</p> <p>Au meilleur de nos connaissances, les renseignements contenus dans ce document sont exacts. Toutefois, ni Système Préventis ni aucune de ses sociétés ne peuvent être tenus responsables, en tout ou en partie, de l'exactitude ou du caractère exhaustif des renseignements contenus dans ce document. L'utilisateur est en définitive seul responsable de déterminer si le produit convient à l'usage qu'il veut en faire. Tous les matériaux ou produits peuvent présenter certains risques et devraient être utilisés avec prudence. Bien que certains risques soient décrits dans ce document, nous ne pouvons garantir que ce sont les seuls risques qui existent.</p>